



Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch

REUNION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 11/02/25 PROCES-VERBAL

Le onze février deux mille vingt-cinq, à dix-sept heures trente, le Bureau Communautaire dûment convoqué le quatre février deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion au rez-de-chaussée du bâtiment siège de la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch (commune de Sisteron), sous la présidence de M. Daniel SPAGNOU, président de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch.

Nombre de membres en exercice : 18

Nombre de présents : 10 du point n° 1 au point n° 2 et 13 du point n° 3 au point n° 4

Nombre de votants : voir détails dans le corps du procès-verbal

Secrétaire de séance : M. Damien DURANCEAU

Présents : DUPRAT Jean-Marc, DURANCEAU Damien, GARCIN Françoise (absente non représentée du point n° 1 au point n° 2), GARCIN Martine, GAY Robert, LOMBARD Pascal, MAGNAN Jean-Michel, MAGNUS Philippe (absent non représenté du point n° 1 au point n° 2), MARTIN Florent (absent non représenté du point n° 1 au point n° 2), SCHÜLER Jean, SIGAUD Jean-Yves, SPAGNOU Daniel, TEMPLIER Jean-Pierre.

Représentés : ARLAUD Véronique représentée par MARTIN Florent à qui elle a donné procuration (pour l'ensemble des points à l'exception des points n° 1 et 2)

D'HEILLY Alain représenté par SPAGNOU Daniel à qui il a donné procuration

Absents excusés : ARMAND Florent, MORENO Juan et TENOUX Gérard.



Ordre du jour :

- Marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de voirie des zones d'activités
- Marché de fourniture pour la location ponctuelle d'un camion de collecte des déchets
- Marché pour la mise en place de la SIL – Changement de titulaire du lot n° 1
- Mandat spécial dans le cadre du Salon International de l'Agriculture
- Questions diverses



Lecture est faite par le président du compte rendu de la réunion du bureau communautaire du 05 décembre 2024.

Le PV est adopté et signé par le président et le secrétaire de séance.



1. Marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de voirie des zones d'activités

Votants : 11 (1 procuration) – Suffrages exprimés : 11 (11 pour)

La Communauté de Communes du Sisteronais-Buech dispose de la compétence obligatoire « création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité ».

Dans ce cadre, la CCSB doit assurer l'entretien des voiries et trottoirs ainsi que la création de nouvelles voies sur les zones d'activités intercommunales, pour permettre la commercialisation de nouvelles parcelles. A cet effet, il apparaît nécessaire d'établir un programme pluriannuel de réfection et de création de chaussées.

La CCSB a besoin de s'appuyer sur l'expertise d'un bureau d'études afin de réaliser un audit préalable des voiries (tranche 1). Ce bureau d'études assurera ensuite les missions de maîtrise d'œuvre des travaux qui seront engagés (tranche 2).

Il est donc proposé de lancer un marché sous la forme classique (sans technique d'achat particulière) pour la tranche 1 et sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande pour la tranche 2. Le marché serait établi pour une durée d'1 an renouvelable 3 fois 1 an, soit 4 ans au maximum.

Le montant du marché est évalué à 15 000 € HT par an, soit un total de 60 000 € HT sur 4 ans. La consultation serait donc réalisée en procédure adaptée.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire :

- approuve le lancement du marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de voirie des zones d'activités, tel que décrit ci-avant ;
- autorise le président ou son représentant à attribuer le marché à la ou les entreprises ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, en application des critères énoncés dans le règlement de la consultation ;
- autorise le président ou son représentant à signer et notifier le marché à la ou les entreprises retenues, ainsi que tous les documents nécessaires à son exécution.

2. Marché de fourniture pour la location ponctuelle d'un camion de collecte des déchets

Votants : 11 (1 procuration) – Suffrages exprimés : 11 (11 pour)

Dans le cadre du déploiement progressif de la nouvelle conteneurisation sur l'ensemble du territoire de la CCSB, la collecte des ordures ménagères en grue se développe et l'utilisation des véhicules du service peut être fragilisée sur certaines périodes.

En effet, les cadences et les charges sur le matériel augmentent, ce qui entraîne une hausse des pannes des circuits hydrauliques. Les véhicules se retrouvent immobilisés d'autant plus longtemps qu'il est actuellement difficile d'obtenir les pièces de remplacement dans des délais rapides. Les pannes des véhicules sont particulièrement problématiques en période estivale, lorsque les tonnages de déchets à collecter sont plus importants. Ainsi, la continuité du service ne peut plus être assurée de manière optimale.

Afin de réduire les risques de défaut de collecte et dans l'attente de la livraison de 2 nouveaux véhicules, il est proposé de conclure un marché pour la location ponctuelle d'un camion.

Le marché serait passé sous la forme d'un accord-cadre d'une durée de 24 mois, reconductible tacitement 2 fois 12 mois avec un montant maximum de 200 000 € HT (soit 100 000 € HT pour la période initiale, puis 50 000 € HT pour chaque nouvelle période).

La consultation correspondante serait donc effectuée en procédure adaptée.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire :

- approuve le lancement du marché de fourniture pour la location ponctuelle d'un camion de collecte des déchets, tel que décrit ci-avant ;
- autorise le président ou son représentant à attribuer le marché à la ou les entreprises ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, en application des critères énoncés dans le règlement de la consultation ;
- autorise le président ou son représentant à signer et notifier le marché à la ou les entreprises retenues, ainsi que tous les documents nécessaires à son exécution.

3. Marché pour la mise en place de la SIL – Changement de titulaire du lot n° 1

Votants : 15 (2 procurations) – Suffrages exprimés : 15 (15 pour)

Par délibération n° 314-17 du 17 décembre 2017, au titre de la compétence obligatoire « aménagement de l'espace », le conseil communautaire a qualifié d'intérêt communautaire l'aménagement et la gestion de la Signalisation d'Information Locale (SIL).

Par délibération n° 06.23 du 24 février 2023, le bureau communautaire a approuvé le lancement d'un marché de travaux pour la mise en place de la SIL sur le territoire de la CCSB.

Le financement demandé auprès de l'Etat (DETR) n'ayant été obtenu qu'à l'automne 2024, l'opération n'a été lancée qu'en fin d'année 2024.

Pour rappel, le marché est divisé en deux lots :

- Lot 1 : « Fourniture de panneaux signalétiques », avec un montant maximum de 180 000 € HT,
- Lot 2 : « Pose de panneaux signalétiques », avec un montant maximum de 220 000 € HT.

Pour le lot 1, afin de bénéficier de prix attractifs, le bureau communautaire avait autorisé le président à engager la commande auprès de la société Signaux Girod dans le cadre de la centrale d'achat d'Ingénierie Territoriale (IT) 05, auquel adhère la CCSB.

Or, le marché entre IT 05 et la société Signaux Girod est arrivé à son terme le 31 décembre 2024.

Dans le cadre de sa centrale d'achat, IT 05 vient de conclure un nouveau marché pour la fourniture de panneaux signalétiques avec la société Kelias (44801 Saint Herblain).

Il est donc proposé d'engager la commande de panneaux signalétiques avec cette société

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire :

- approuve la commande de panneaux signalétiques auprès de la société Kélias dans le cadre de la centrale d'achat d'Ingénierie Territoriale (IT) 05, avec un montant maximum de 180.000 € HT,
- autorise le président à signer tous les documents nécessaires à l'engagement et l'exécution de cette commande.

4. Mandat spécial dans le cadre du Salon International de l'Agriculture

Votants : 15 (2 procurations) – Suffrages exprimés : 15 (15 pour)

En 2025, le label « Agneau de Sisteron » fêtera ses 30 ans.

A cette occasion, l'agneau sera mis à l'honneur lors du Salon International de l'Agriculture (SIA), organisé à Paris du 22 février au 02 mars 2025.

Il est proposé de donner mandat spécial à Mme Françoise GARCIN afin de représenter le Sisteronais Buëch au SIA, les 24 et 25 février 2025.

Dans le cadre de cette représentation, les dépenses engagées Mme GARCIN seront remboursées au réel, sur présentation de justificatifs.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire décide :

- de donner mandat à Mme Françoise GARCIN pour se rendre au Salon International de l'Agriculture dans les conditions mentionnées ci-dessus ;
- de préciser que le mandat spécial ouvre droit au règlement et au remboursement des dépenses qui s'y rapportent, sur la base des frais réels, sur production de justificatifs (transport, hébergement, repas et autres dépenses directement liées au mandat spécial) ;
- d'autoriser le président à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de ce mandat.